



Échanges de groupes : Programmes trinationaux - OFAJ

publié le 14/01/2022 - mis à jour le 28/05/2024

Projet thématique traitant des questions (socio) politiques spécifiques et actuelles (rencontre en tiers-lieu ou au domicile du partenaire)

Descriptif :

Projet thématique, qui est conjointement organisé par un établissement scolaire et/ou des associations allemandes, ainsi qu'un troisième pays partenaire. Les projets sont organisés en cycle (3 phases de rencontre, 1 dans chaque pays).

- Les programmes trinationaux sont ouverts aux élèves de tout type d'établissement scolaire.
- Les jeunes d'Allemagne, de France et du troisième pays sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse, un centre d'accueil ou une structure similaire en Allemagne, en France et dans le troisième pays partenaire (rencontres en tiers-lieux), ou encore dans des familles d'accueil du pays hôte (rencontres au domicile du partenaire).
- Les projets peuvent être organisés avec les régions et pays prioritaires suivants :
 - Europe centrale et orientale : Bulgarie, Estonie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, République tchèque, Ukraine, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Biélorussie
 - Europe du Sud-Est : Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie
 - Méditerranée du Sud et de l'Est : Algérie, Égypte, Israël, Liban, Maroc, Territoires palestiniens, Turquie, Tunisie
 - Pays européens en situation de crise : de façon générale, des projets peuvent être subventionnés avec des pays membres de l'UE si le projet porte sur des défis ou des problèmes entre les pays concernés. Actuellement, des projets avec la Grèce, l'Espagne ou l'Italie seraient par exemple possibles. La participation du troisième pays doit être justifiée par un intérêt particulier.



- Les élèves peuvent travailler ensemble sur un projet thématique (socio)politique, et ce, avant, pendant et après les trois phases de rencontre.
- Les projets doivent être organisés en cycles, avec trois phases de rencontres, une dans chacun des pays concernés. La durée d'un projet peut aller de 1 à 3 ans.
- Lors d'une [rencontre en tiers-lieu](#), les [demandes de subvention](#) (pdf de 216 Ko) pour tous les établissements scolaires doivent être faites par l'établissement scolaire situé dans le pays où la rencontre a lieu.
Quand la rencontre a lieu dans le troisième pays partenaire, la demande de subvention doit se faire soit par l'établissement scolaire français, soit par l'établissement scolaire allemand.
- Lors d'une [rencontre au domicile du partenaire](#), c'est au groupe qui voyage de faire la demande de subvention. Dans ce cas, l'établissement scolaire, français ou allemand, qui fait le déplacement s'occupe en même temps de la [demande de subvention](#) (pdf de 216 Ko) pour l'établissement scolaire du troisième pays.
Quand la rencontre a lieu dans le troisième pays partenaire, la demande de subvention doit se faire soit par l'établissement scolaire français, soit par l'établissement scolaire allemand.
- La durée minimale de chaque séjour est de 4 jours entiers, soit 4 nuitées.
- Le nombre maximum d'élèves participants s'étend à 35 ou à 60, en favorisant une répartition paritaire des groupes.

Informations supplémentaires

[Programmes trinationaux](#)